

Image not found or type unknown



Pacs et intérêt d'emprunts

Par **khasyt**, le **09/02/2011** à **19:55**

Bonjour,

j'ai acheté toute seule un appartement en juin dernier. En aout, je me suis pacsée.

Que dois-je faire au niveau des déclarations d'impôts ?

Dois-je déclarer les intérêts jusqu'en aout sur ma propre déclaration et à partir d'aout sur ma déclaration commune ?

Où dois-je tout mettre sur ma déclaration personnelle compte-tenu que je suis la seule propriétaire de l'appartement et qu'il n'y a que moi qui rembourse le crédit ?

Merci d'avance pour votre réponse.